



Questionnaire sur les éléphants et le commerce de l'ivoire

Le présent questionnaire a été préparé dans le but de réunir des informations pouvant être utilisées par le Secrétariat CITES et par les Parties pour contribuer à la mise en œuvre du *Plan d'action pour le contrôle du commerce de l'ivoire d'éléphants d'Afrique*, amendé et adopté par la Conférence des Parties à sa 14^e session (CoP14, La Haye, 2007) et mentionné dans la décision 13.26 (Rev. CoP14).

Ce questionnaire vise à obtenir des informations complètes sur les éléphants et le commerce de l'ivoire. Certaines questions concernent les Etats des aires de répartition des éléphants mais aussi les pays ayant un commerce intérieur de l'ivoire et ceux ayant pu saisir de l'ivoire transporté ou commercialisé illégalement. Le questionnaire est long mais la plupart des questions ne nécessitent qu'une réponse par OUI ou par NON.

En remplissant le questionnaire, veuillez barrer la réponse non applicable ou indiquer l'information demandée à l'encre et en majuscules. Si vous n'êtes pas en mesure de fournir d'informations pour l'année mentionnée dans une question, veuillez indiquer les données disponibles les plus récentes en indiquant à quelle année elles se réfèrent.

Pays soumettant les informations.....

Sensibilisation du public

1. Votre gouvernement a-t-il mené depuis 2004 des campagnes de sensibilisation du public ou organisé d'autres événements pour faire connaître les interdictions en place ou nouvelles concernant les ventes d'ivoire?OUI/NON

Dans l'affirmative, veuillez indiquer ce qui a été fait.....
.....
.....

2. Votre pays a-t-il établi une procédure à l'échelle nationale, en particulier dans les magasins de détail, pour informer les touristes et autres étrangers qu'ils ne devraient pas acheter de l'ivoire lorsqu'il est illégal pour eux de l'importer dans leur pays?OUI/NON

Dans l'affirmative, veuillez indiquer ce qui a été fait.....
.....
.....

Réglementation du commerce de l'ivoire

3. Votre pays interdit-il l'importation de l'ivoire sous toutes ses formes, **sans exception**?OUI/NON

Si vous avez répondu OUI à cette question, veuillez passer à la question 9

4. Votre pays autorise-t-il l'importation de l'ivoire à des fins non commerciales des spécimens suivants?
- a) trophées de chasseOUI/NON
- b) souvenirs de touristes en ivoire.....OUI/NON
- c) objets personnels en ivoireOUI/NON
- d) autres produits en ivoire (les indiquer).....OUI/NON
5. Dans l'affirmative, votre pays requiert-il la présentation d'un permis d'exportation ou d'un certificat de réexportation?.....OUI/NON
6. Si les importations sont autorisées, votre pays délivre-t-il toujours un permis d'importation?OUI/NON
7. Votre pays autorise-t-il l'importation à des fins non commerciales d'ivoire accompagné d'un certificat pré-Convention?OUI/NON
8. Votre pays autorise-t-il l'importation à des fins commerciales d'ivoire accompagné d'un certificat pré-Convention?OUI/NON
9. Votre pays interdit-il l'exportation ou la réexportation de l'ivoire sous toutes ses formes, **sans exception**?.....OUI/NON

Si vous avez répondu OUI à cette question, veuillez passer à la question 14

10. Sinon, votre pays autorise-t-il l'exportation ou la réexportation des spécimens suivants?
- a) trophées de chasseOUI/NON
- b) souvenirs de touristes en ivoire.....OUI/NON
- c) objets personnels en ivoireOUI/NON
- d) autres produits en ivoire (les indiquer).....OUI/NON
11. Dans l'affirmative, votre pays votre pays délivre-t-il toujours un permis d'exportation ou un certificat de réexportation?OUI/NON
12. Votre pays délivre-t-il des certificats pré-Convention pour autoriser des exportations ou des réexportations non commerciales d'ivoire?OUI/NON
13. Votre pays délivre-t-il des certificats pré-Convention pour autoriser des exportations ou des réexportations commerciales d'ivoire?OUI/NON
14. Le commerce intérieur de l'ivoire est-il interdit dans votre pays, **sans exception**?OUI/NON

Si vous avez répondu OUI à cette question, veuillez passer à la question 27

15. Sinon, indiquer ci-après qui est requis par la loi d'être enregistré ou d'avoir une licence:
- a) les importateurs d'ivoireOUI/NON
 - b) les fabricants d'objets en ivoireOUI/NON
 - c) les graveurs d'ivoireOUI/NON
 - d) les grossistes d'ivoireOUI/NON
 - e) les détaillants d'ivoireOUI/NON
 - f) autres (veuillez préciser)
16. Combien des négociants susmentionnés ont-ils été enregistrés ou ont-ils obtenu une licence dans votre pays en 2006?
17. Les négociants enregistrés ou ayant une licence tiennent-ils un registre sur leurs transactions?OUI/NON
18. Votre système d'enregistrement et de licences fait-il la distinction entre les importateurs, les fabricants, les grossistes et les détaillants?OUI/NON
19. Y a-t-il un secteur économique de la gravure de l'ivoire dans votre pays?OUI/NON
20. Dans l'affirmative, combien de graveurs ont-ils été enregistrés dans votre pays en 2006?
21. Les négociants enregistrés ou ayant une licence peuvent-ils acheter de l'ivoire des stocks du gouvernement?OUI/NON
22. Dans l'affirmative, combien d'ivoire le gouvernement a-t-il vendu en 2006? kg
23. Les négociants peuvent-ils acheter légalement ou obtenir autrement des défenses ou de l'ivoire:
- a) d'éléphants du fait de la chasse sportive?OUI/NON
 - b) d'éléphants "domestiqués"?OUI/NON
 - c) d'autres sources (les indiquer)
24. L'ivoire légal destiné à la vente au détail doit-il être marqué ou étiqueté?OUI/NON
25. Estimez-vous que vos contrôles du commerce intérieur de l'ivoire remplissent les obligations suivantes, découlant de la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP14):
- a) tous les importateurs, fabricants, grossistes et détaillants traitant des produits en ivoire brut, semi-travaillé et travaillé sont enregistrés ou ont une licence.....OUI/NON
 - b) il existe des contrôles obligatoires pour le commerce de l'ivoire brutOUI/NON

c) il existe un système complet, à l'efficacité prouvée, pour les rapports et la lutte contre la fraude concernant l'ivoire travailléOUI/NON

26. Sinon, qu'est-ce qui doit être fait pour garantir l'application de la résolution Conf. 10.10 Rev. CoP14)?

.....
.....
.....

27. La propriété ou la possession privée de l'ivoire est-elle interdite dans votre pays, **sans exception**?OUI/NON

Si vous avez répondu OUI à cette question, veuillez passer à la question 35

28. Sinon, la propriété ou la possession requiert-elle l'enregistrement ou une licence?.....OUI/NON

29. Dans l'affirmative, combien de personnes ont-elles été enregistrées ou ont-elles obtenu une licence dans votre pays en 2006?

30. L'enregistrement ou la licence est-il limité à l'ivoire brut ou aux défenses entières? ...OUI/NON

31. Indiquer les autres produits en ivoire nécessitant l'enregistrement

.....
.....

32. Combien de défenses ou autres produits en ivoire (nombre ou poids) ont-ils été enregistrés dans votre pays en 2006?..... kg

Respect de la Convention, lutte contre la fraude et législation

33. Appliquez-vous la même législation pour contrôler le commerce intérieur de l'ivoire et contrôler les exportations, les importations et les réexportations?OUI/NON

34. Appliquez-vous cette législation pour contrôler le commerce d'autres spécimens d'espèces CITES?.....OUI/NON

Veillez indiquer le titre de tous les décrets, lois, réglementations, ordonnances, etc., pertinents. Veuillez aussi fournir une copie de toute législation non encore envoyée au Secrétariat CITES.

.....
.....
.....

35. Depuis 2004, votre gouvernement a-t-il émis des instructions pour que toutes les agences de lutte contre la fraude et de contrôle aux frontières appliquent la législation actuelle ou toute nouvelle législation?OUI/NON

36. Combien de personnes ont-elles été arrêtées ou poursuivies en justice dans votre pays en 2006 pour commerce illégal d'ivoire? (pas pour braconnage)

37. Quel poids d'ivoire a-t-il été saisi dans votre pays en 2006? kg

38. Signalez-vous toutes les saisies à ETIS pour sa base de données?
(voir notification aux Parties n° 1999/92 du 30 novembre 1999)OUI/NON

Stocks d'ivoire et gestion des stocks

39. Veuillez indiquer les autorités du gouvernement chargées de gérer
les stocks d'ivoire dans votre pays:

.....
.....
.....

40. Y a-t-il actuellement des stocks d'ivoire du gouvernement dans votre pays?OUI/NON

Si vous avez répondu NON à cette question, veuillez passer à la question 46

41. Dans l'affirmative, combien de kg d'ivoire y avait-il dans ces stocks en 2006? kg

42. Quelle quantité de cet ivoire provenait des sources suivantes:

- a) origine légale – mort naturelle, limitation des animaux
posant des problèmes, etc. kg
- b) origine illégale – braconnage, ivoire saisi ou confisqué..... kg

43. L'ivoire d'origine illégale est-il gardé séparément de l'ivoire
d'origine légale dans vos entrepôts?OUI/NON

44. Tout l'ivoire gardé dans les entrepôts du gouvernement a-t-il été marqué
conformément à la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP14)?OUI/NON

45. Quels sont les types de registres tenus pour la gestion des stocks
d'ivoire du gouvernement dans votre pays?

- a) des bases de données informatisées.....OUI/NON
- b) des registres tenus manuellementOUI/NON
- c) autres (veuillez les indiquer)

46. Si votre gouvernement n'a pas pris de dispositions pour l'entreposage
à long terme de l'ivoire entrant en sa possession, qu'en fait-il?

- a) il le détruitOUI/NON
- b) il l'utilise à des fins scientifiques, éducatives ou de formation.....OUI/NON
- c) il l'utilise autrement (veuillez préciser).....

47. Quelle quantité d'ivoire a-t-elle été utilisée ainsi en 2006? kg

48. Y a-t-il eu des vols ou des disparitions d'ivoire des stocks du gouvernement?OUI/NON
Dans l'affirmative, veuillez indiquer combien d'ivoire a été perdu ou volé, quand c'est arrivé, si l'ivoire a été récupéré, et si des personnes ont été poursuivies en justice

.....
.....

Eléphants

49. Y a-t-il dans votre pays des éléphants "domestiqués"?.....OUI/NON

Si vous avez répondu NON à cette question, veuillez passer à la dernière partie du questionnaire – ne répondez pas aux questions suivantes.

50. Dans l'affirmative, à combien le nombre d'éléphants domestiqués était-il estimé en 2006?

51. Dans votre pays, les éléphants domestiqués produisent-ils des descendants correspondant à la définition d'"élevés en captivité" donnée dans la résolution Conf. 10.16 (Rev.)?OUI/NON

52. Dans l'affirmative, à combien le nombre de ces descendants était-il estimé en 2006?.....

53. Dans votre pays, les éléphants domestiqués produisent-ils des descendants ne correspondant pas à la définition d'"élevés en captivité" donnée dans la résolution Conf. 10.16 (Rev.)?OUI/NON

54. Dans l'affirmative, à combien le nombre de ces descendants était-il estimé en 2006?.....

55. Dans votre pays, la propriété ou la possession d'éléphants requiert-elle l'enregistrement ou une licence?OUI/NON

56. Dans l'affirmative, combien d'éléphants ont-ils été enregistrés ou étaient sous licence en 2006?

Nom de la personne ayant rempli le questionnaire

Ministère, service ou agence

Adresse au bureau

N° de téléphone

N° de fax.

Adresse courriel

Merci d'avoir pris le temps de remplir ce questionnaire; celui-ci devrait être renvoyé au Secrétariat CITES d'ici au 31 décembre 2007 (voir adresse au bas de la page 1). Veuillez joindre une feuille séparée si vous avez d'autres informations utiles ou si vous souhaitez faire des commentaires. Les Etats des aires de répartition des éléphants sont priés de noter qu'à sa 14^e session (La Haye, 2007), la Conférence des Parties a adopté des mesures concernant les Etats des aires de répartition des éléphants qui ne soumettraient pas ce questionnaire dûment rempli.